



Les réponses de la liste Ambitions Salucéennes – Anne Brunner

Nuisances sonores, pollution de l'air, de l'eau et des sols

Saulx-les-Chartreux cumulent des nuisances graves sur plusieurs secteurs : bruit lié à Orly, de la N.20, de la RD 118 cumulé à la pollution de l'air et à la pollution des sols. C'est ce qu'indique l'ARS dans ses observations en réponse au projet de PLU porté par la municipalité sortante soulignant les conséquences directes sur la santé et la qualité de vie des habitants.

1. Comme à l'initiative de nombreuses communes, allez-vous organiser une réunion publique avec les habitants et les autorités compétentes :

l'ARS, les associations de défense des riverains de l'aéroport de Paris-Orly, la Communauté d'Agglomération Paris-Saclay (CAPS), le Conseil régional, la Préfecture, des scientifiques et experts indépendants ?

Il nous semble pertinent d'être en contact avec toutes ces organisations ; nous ne manquerons pas de participer aux groupes de travail qui pourraient traiter des nuisances, la qualité de vie, et les aspects sanitaires qui concernent le territoire sur lequel vivent les salucéens.

En plus de la pollution sonore, les polluants autour des aéroports sont : les oxydes d'azote NOx (NO + NO2), le monoxyde de carbone (CO), les hydrocarbures imbrûlés (HC), les composés organiques volatils (COV), le dioxyde de soufre (SO2) et les particules. L'organisation spécifique de réunions publiques se ferait pour informer les Salucéens des précautions à prendre, et sur le suivi de la recherche de solutions.

L'association DRAPO porte les intérêts des riverains survolés par la servitude d'Orly auprès de l'ADP ; nous adhérons à DRAPO.

2. Allez-vous en tenir compte dans vos projets d'urbanisation notamment l'OAP Secteur de l'église qui intègre une parcelle avec une activité BTP ?

L'urbanisme du centre-ville de Saulx Les Chartreux passe nécessairement par une nouvelle mise en équation de l'espace de l'îlot de l'église. Il s'agit davantage de trouver avec les salucéens le projet adéquat pour valoriser le cœur de ville que de se débarrasser de la demande de préemption réalisée par l'EPFIF pour la ville.

La réintégration de cette parcelle dans le périmètre de l'îlot de l'église a du sens et est prévue. Une négociation pour la relocalisation de l'entreprise de BTP serait à envisager.

3. Pollution de l'eau – Yvette et ruisseaux

Comment comptez-vous intervenir sur la contamination (Gas-oil, rejets d'écuries, ...) des rus et ruisseaux de Saulx les Chartreux ?

Nous interviendrons sur la contamination des cours d'eaux pour :

- *Diagnostiquer par des prélèvements annuels les rejets environnementaux en identifiant les points de non-conformité permettra de mettre le **focus sur les fragilités et risques** du territoire de la ville.*
- *Travailler avec la DREAL sera un véritable plus.*

Les sources de Saulx Les Chartreux sont un atout précieux pour nourrir les productions agricoles de la ville.

De nombreux puits existent dans les jardins et leur eau est à préserver des contaminations polluantes.

Parmi les techniques employées, des procédés de filtration avancée sont prévues et des approches innovantes pour la gestion des déchets se trouvent dans l'eau.

Sur notre territoire cela est du ressort du SIAVHY (syndicat intercommunal gérant l'aménagement hydraulique et les réseaux d'eaux usées dans la vallée de l'Yvette) qui gère 38 communes des Yvelines et de l'Essonne. Il agit pour la prévention des inondations, la restauration des rivières et la gestion des eaux usées. Nous travaillerons au plus près avec le SIAVHY.

PATRIMOINE

Patrimoine végétal en recul

Le couvert végétal urbain recule fortement : abattage d'arbres non remplacés durablement, mortalité des plantations récentes et menace de disparition des ilots de fraîcheur notamment sur l'OAP-secteur de l'église et quartier du Monthuchet (Projet 1001 Vies Habitat).

Vous engagez-vous à entretenir, à préserver, et à développer le patrimoine végétal existant et à venir ?

La commune de Saulx Les Chartreux est riche de la diversité de son territoire allant des zones naturelles humides, aux prairies, aux jardins urbains et familiaux, en passant par les parcs et les champs bordés de bois qui recouvrent la colline jusqu'au fond de vallée du Rouillon, quartier du rocher.

Il est essentiel pour Ambitions Salucéennes de prendre soin de nos arbres plutôt que de les couper.

Un arbre est à la fois un climatiseur naturel gratuit et un abri pour la biodiversité. Nous en avons conscience et valoriser les zones naturelles et boisées est un engagement de notre programme (plantation de remplacement des arbres abattus, apport de végétation dans les cours d'école pour avoir de l'ombrage).

Quartier du Monthuchet

En matière d'environnement, ne pensez-vous pas qu'il est essentiel de préserver une allée piétonne existante au lieu de la remplacer par une allée carrossable (projet 1001 vies habitat) ?

En effet, le déclassement des voies publiques entrainera la réalisation du permis de construire de 1001 Vies Habitat (+ 20 lgts) qui rend l'allée de la Tour ouverte aux voitures. Pour rappel, le terme "circulation douce ouverte aux voitures" est impropre.

Comment vous positionnez-vous face à cette régression écologique (abattage d'une trentaine d'arbres matures et d'espaces verts) en centre urbain ?

Nous désapprouvons le projet 1001 vies habitat en cours.

- *Les 40 arbres de 50 ans d'âge ne sont pas à abattre et nous modifierons le projet.*
- *Par ailleurs un parking souterrain là où le sol regorge de sources ne semble pas une solution raisonnable. Les parkings dans la mesure où ils rajoutent une option de paiement pour les locataires, sont souvent refusés par ceux-ci qui se garent finalement sur l'espace public.*
- *Le projet serait à étudier différemment, tant que les petites maisons en bois ne sont pas détruites.*
- *Les cheminements piétons, existants et pratiqués par les salucéens car sécurisés, n'ont pas à être la valeur d'ajustement des contraintes urbanistiques de ce projet. La perte de 7 places publiques de surface est aussi un élément à revoir.*
- *Notre approche environnementale sera présente dans tous les projets : nous considérons les arbres comme des climatiseurs naturels et des havres de biodiversité.*

Patrimoine salucéen d'intérêt historique

Domaine de La Jonchère : depuis sa restauration en 2011, l'ensemble (Maison, parc et porche) s'est fortement dégradé. En 2022, un permis de démolir le porche a été refusé par les ABF (Architectes des Bâtiments de France). La municipalité actuelle va-t-elle persévérer dans ses démarches (recours contre la décision des ABF et appel d'offre concernant une maîtrise d'œuvre) ?

Tous les Salucéens étant concernés, allez-vous consulter la population sur la démolition du porche ?

La démolition du porche n'est pas à l'ordre du jour. Les ABF se sont prononcés contre mais pour sa réparation. La consultation de la population signifie pour nous d'ouvrir une réunion de questionnement à toute la population de notre territoire dont les riverains.

La Tour Adam : après un ravalement et une rénovation intérieure, le sous-sol demeure très dégradé : infiltrations par capillarité, salpêtre sur la belle voûte en briquettes, détérioration des murs et du carrelage.

Quelles initiatives comptez-vous engager afin de préserver, restaurer et mettre en valeur ces bâtiments patrimoniaux ?

Un audit général sera fait du patrimoine salucéen et les travaux les plus urgents seront accomplis ; les autres seront planifiés dans le cadre des projets portés par la démocratie participative. Des financements adhoc seront recherchés auprès des institutions et associations de la sauvegarde du patrimoine.

Patrimoine privé (La Rommerie, l'Abbaye, ..)

Aucun permis, aucun contrôle, aucune consultation des ABF n'ont été demandées lors de la réhabilitation de la Rommerie qui malheureusement s'est écroulée

Allez-vous porter une attention particulière aux travaux de rénovation et/ou réhabilitation concernant le patrimoine privé ?

La Rommerie est dans le périmètre des 500m autour de l'église. Il est donc indispensable de passer par une validation de l'architecte des bâtiments de France.

Il semblerait qu'une succession de malchances ait eu lieu concernant la Rommerie

- car les 1ers travaux étaient de simples réaménagements intérieurs (mars 2025),*
- qui ont fait tomber une partie du toit,*
- qui alors a donné lieu à des travaux de réparation plus conséquents que prévus).*
- Le 7/5/25 au soir toute la façade nord-ouest s'est effondrée heureusement sans faire de victime).*
- Le bâtiment a ensuite été rasé et est à reconstruire selon les préconisations de l'architecte des bâtiments de France.*

Le dossier est en cours d'instruction auprès des assurances et les propriétaires auront à prendre les décisions nécessaires dans le respect de la loi.

MOBILITÉS - CIRCULATIONS DOUCES - TRANSPORTS EN COMMUN

Quartier du Moulin :

A l'heure actuelle, cette ZAC n'étant pas terminée, les cheminements sont faits par le piétinement des passants et riverains. Les sentiers sont parfois réalisés sur des parcelles privées (exemple chemin des Thiboudes devant le gymnase Pablo-Picasso).

Que prévoyez-vous pour le maillage piéton de cette ZAC ?

Les cheminements correspondant à l'usage ont du sens.

Les penser et les aménager afin que les cheminements piétons soient sécurisés a aussi du sens.

Nous nous y emploierons.

Lelong du Gymnase, le sentier fait par un usage de passage devient boueux et impraticable dès qu'il pleut.

Nous proposons que la voirie qui est municipale devant le gymnase qui est intercommunal,

⇒ ouvre un passage piéton, poussettes et 2 roues pour les collégiens ...

⇒ car il s'agit surtout d'appliquer un contrôle sur le stationnement.

Ruelles, cours et chemins en centre-ville – Maillage cheminements piétons/vélos.

Souhaitez-vous protéger et améliorer le réseau de circulations douces dans le centre de Saulx ? Ces ruelles et cheminements constituent un patrimoine local précieux. Leur protection et leur entretien va-t-elle redevenir une priorité ?

Les cheminements piétons sont une des bases historiques de la ville et de ses commerces et services à 15mn à pied. Nous pensons que les venelles constituent un précieux maillage interstitiel dans la ville. Nous le fluidifierons plutôt que raisonner à l'ancienne avec le logiciel du tout-voiture. Contourner tout un quartier ou une résidence pour aller prendre un bus n'a pas de sens. Déplacer une voiture de plus d'une tonne pour aller chercher le pain interroge. Nous entretiendrons les chemins et ruelles et les sécuriserons (éclairage). Nous entretiendrons également les chemins agricoles.

Mobilité piétonne au cœur de Saulx, rue de Villebon, places de l'église et de la mairie.

Quelles mesures envisagez-vous pour rendre la circulation piétonne sur les trottoirs de la ville réellement praticables ?

Seriez-vous favorable à l'aménagement d'un cheminement piétons continu et confortable le long de la rue du 8 mai 1945 ?

Plan vélo

Envisagez-vous de développer une véritable stratégie de circulation cyclable, privilégiant des itinéraires sécurisés et continus en dehors des axes routiers les plus fréquentés ?

Navettes communales et transports en commun :

Améliorer la circulation et le stationnement, rendre accessible le centre ville aux Salucéens des quartiers périphériques (des Terrasses, de Lunézy, du Moulin, le Rocher..) suppose de réduire le trafic automobile. Le développement de l'usage des navettes peut y contribuer, à condition de définir leurs itinéraires et leurs horaires en large concertation avec les habitants, puis d'en assurer une véritable promotion. S'agissant des transports en commun, un dialogue régulier avec les usagers et les autorités de transport serait essentiel pour optimiser les lignes existantes, voire en créer de nouvelles.

Comment allez-vous vous inscrire dans cette démarche ?

Il est prévu de :

- *Faire un AUDIT DE LA MOBILITE INTERNE ET VERS L'EXTERIEUR de Saulx*
- *Penser la mobilité globale dans la ville avec le support de la Communauté d'agglomération Paris-Saclay :*
 - *Le plan de circulation,*
 - *Le stationnement voiture et 2-roues sécurisé*
 - *Les dimensions multimodales et leurs interconnexions (modes interconnectés)*
 - *Le covoiturage, avec un parking de covoiturage,*
 - *Le plan vélo et son interconnexion (se fera en rapprochement avec la Communauté d'Agglomération CPS)*
- *La diffusion d'actions pédagogiques de la sécurité routière, avec l'aide de l'agglomération CPS*
- *Les correspondances et leurs aménagements si besoin*
- *Se battre pour pérenniser la Navette S, actuellement en test jusqu'à juin 2026.*

AGRICULTURE ET MARAÎCHAGE LOCAL

Envisagez-vous de favoriser l'installation de nouveaux maraîchers sur la commune, notamment pour renforcer l'approvisionnement local des cantines scolaires en bio ?

Quelles mesures comptez-vous mettre en œuvre pour préserver une agriculture diversifiée et soutenir les exploitations existantes ?

Baux emphytéotiques et risques de mitage

Le bail emphytéotique fait peser un risque de mitage sur la plaine agricole à long terme. **Quelle est votre position sur ce dispositif**, et quelles mesures proposez-vous pour protéger durablement les terres agricoles ?

Nous proposons de travailler de concert avec les agriculteurs de Saulx Les Chartreux.

- *Nous proposerons de nous appuyer sur les expertises locales (Triangle vert, association de Nature et découverte dont le siège est à Versailles et qui propose une aide administrative / commande publique et logistique) pour épauler les maraîchers et les agriculteurs.*
- *Nous pourrions aussi proposer du WOOFING (world wild opportunities on organic farms) qui met en relation des bénévoles avec des fermes bio-paysanne pour encourager les échanges culturels et éducatifs, et construire une communauté mondiale sensible aux pratiques agricoles durables.*
- *La question des baux emphytéotiques doit être portée politiquement par nos députés pour contraindre à respecter les conditions d'affectation des terres agricoles par la SAFER. (aujourd'hui cela sert à contourner les règles de protection de l'espace agricole)*

ESPACES NATURELS PUBLICS ET PRIVÉS

Des espaces naturels appartenant à la commune ont été vendus à des propriétaires privés. **Ne serait-il pas nécessaire de mettre fin à ce grignotage progressif** afin de préserver l'ensemble de nos zones naturelles, essentielles au maintien de la biodiversité ?

Pensez-vous que les espaces naturels appartenant à des propriétaires privés doivent eux aussi être protégés et ne pas être requalifiés en zones urbanisables dans les documents d'urbanisme (PLU), comme c'est envisagé par exemple à la Rommerie, au Monthuchet ou dans le quartier de la Cerisaie ?

Les espaces naturels publics ne feront plus l'objet de cessions.

Les espaces naturels publics et privés feront l'objet d'un audit complet.

Notre vigilance sera accrue car nous voulons être exemplaire dans la préparation de Saulx Les Chartreux 2040 : ville à penser dès à présent pour nos enfants et la préservation de la biodiversité.

URBANISATION

Dans le cadre de l'application de la Loi ZAN (Zéro Artificialisation Nette), le SDRIF-E fixe pour notre commune une consommation maximale d'un hectare d'ENAF (Espaces Naturels, Agricoles et Forestiers) jusqu'en 2031.

Le PLU 2025 respecte-t-il cette obligation ?

Nous avons conscience que la ville depuis 2021 a déjà consommé avec la livraison des Rochéales 2021 rue du Rocher, des maisons de Lunézy en 2022, et de la résidence Intergénérationnelle en 2024 que la ville a déjà dépassé de 4ha cette surface de 1ha prévu par le SDRIF-E, et que les OAP (Orientations d'Aménagement et de Programmation du Plan Local d'Urbanisme) représentent encore 2 hectares de plus.

Parkings

Plus de 500 places de stationnement publiques sont situées pratiquement toutes dans le centre de la Commune.

Le PLU, approuvé en octobre 2025, prévoit dans les emplacements réservés la construction d'un parking rue de Boutigny sur une parcelle classée en zone naturelle (la Rommerie) alors que la rétrocession de la parcelle AD 357 (lot D), résidence la Volière comprend notamment la cession de 10 places de stationnement publiques (délibération n° 22 du 28 juin 2018, approbation de la rétrocession).

Ne pensez-vous pas qu'il est préférable d'acter au plus vite cette rétrocession au lieu de construire un parking sur un EBC (Espace Boisé Classé) ?

De plus, dans le cadre de la reconstruction de l'opération 1001 Vies Habitat, la Commune prévoit de céder au bailleur social une partie de la voie publique Louis Aragon (AH 169)

En conséquence, 7 places de stationnement seront détruites pour permettre l'extension des bâtiments.

En effet l'acte notarié (attendu depuis plusieurs années) conclura dès que possible le fait que les 10 places devant la résidence la volière sont bien publiques et le resteront.

Concernant les 7 places publiques que le maire sortant voulait céder à 1001 vies Habitat, il sera nécessaire de revoir ce dossier complètement et rapidement.

PERSPECTIVES DÉMOGRAPHIQUES ET ANALYSE FONCIÈRE

Il est prévu pour les 10 prochaines années (PLU de 2025) une production de logements de 239 logements dont 127 fermes et identifiés (OAP Église, ITM2, ESED, 1001 Vies Habitat et Ex propriété Gervais).

Entre 2021 et 2025, 146 logements sociaux ont été livrés (98 logements rue de Lunézy, 18 logements rue E. Triolet, 18 logements rue des Thiboudes, 23 logements rue des Silos).

Le taux règlementaire de 25 % (Loi SRU) a été atteint et le sera également à l'horizon 2035 (voir perspectives démographiques et analyse foncière pièce 1.3 du PLU).

Sachant que les objectifs du plan local d'habitat de paris Saclay ainsi que les objectifs du SDRIF-E sont et seront atteints, comptez-vous poursuivre la construction de ces logements notamment en centre-ville qui où l'urbanisation s'intensifie au risque d'asphyxier le cadre de vie ?

Considérant que les équipements de la ville ont été conçus pour une ville de moins de 5000 habitants nous estimons souhaitable que la ville qui atteint à présent près de 7500 habitants s'en tienne à cette population

pour parvenir à mettre à niveau les équipements. Cela pour que la ville ne soit pas réduite à un rôle de ville dortoir mais puisse retrouver une vie locale stimulante sur le territoire de Saulx Les Chartreux

ÉQUIPEMENTS SPORTIFS EN REcul

Avec la construction de l'école, 2 terrains de sport ouverts aux jeunes ont été sacrifiés au quartier du Moulin.

Envisagez-vous leur remplacement et où ?

En effet les constructions récentes ont détruit les terrains de sport et de loisirs librement accessibles. Nous prévoyons d'équiper chaque quartier d'aires de jeux et de terrains permettant la pratique de sports et de loisirs avec la consultation des habitants.

INITIATIVES CITOYENNES

Comptez-vous encourager les initiatives citoyennes comme la restauration de la Vierge, l'entretien de l'étang de la Jonchère pour le bien commun ?

Toutes les initiatives citoyennes qui seront portées à la connaissance de la mairie seront les bienvenues et la priorisation de leur réalisation sera étudiée ainsi que la contribution financière à leur réalisation.

ASSOCIATIONS

Quel avenir pour nos associations culturelles et sportives envisagez-vous ?

L'activité culturelle et sportive de la ville reste à développer ; nous épaulerons les associations qui s'y investissent. La participation des associations à ce programme de réalisations pluriannuelles est important

LA CHASSE

Malgré l'organisation de jours distincts pour la chasse (dimanche) et la promenade (samedi), cette solution ne semble pas satisfaisante.

Quelles évolutions envisagez-vous pour mieux répondre aux attentes de tous ?

Nous négocierons avec les chasseurs une meilleure pédagogie de leur activité et de leur présence sur le terrain. La chasse reste un sujet récurrent dans les quartiers éloignés du cœur de ville. La présence importante de sangliers est préoccupante. Une horde de sangliers peut parcourir 40kms par nuit. Elles se déplacent dans toute l'île de France. Il est compliqué pour les chasseurs de régler ce problème. Nous interpellons les acteurs autour de ce sujet pour trouver des solutions.